



SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017
RIUNIONE I 21 E 22 SITTEMBRE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017
REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE

N° 2017/O2/059

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Antoine OTTAVI

« NON INSCRIT »

OBJET : RESEAU ROUTIER INSULAIRE.

Madame la présidente de l'office des transports de Corse,

Cet été, une grande partie du réseau routier insulaire a présenté un spectacle navrant.

De nombreux abords de chaussées, même en entrée d'agglomération, n'avaient pas été débroussaillés. Et lorsque les bas-côtés avaient été rafraîchis, les nombreux détritrus qui s'amoncelaient sur le sol n'avaient pas été ramassés.

Ce mauvais entretien des routes perdure encore. Il mécontente les usagers de la route et ne rassure pas nos visiteurs quant à notre capacité à prendre soin de notre environnement.

Plus regrettable, il expose davantage nos territoires au risque incendie. En effet, la plupart des feux qui ont ravagé la Corse cette saison et les années précédentes ont démarré depuis des routes non entretenues ou se sont facilement propagés parce que les routes, non nettoyées, ne peuvent plus jouer un rôle déterminant de pare-feu.

Dans quelques semaines, la collectivité de Corse sera responsable de plus de 5 000 kilomètres de voiries. Elle devra répondre au double enjeu sécuritaire et environnemental de l'entretien du réseau routier. C'est une tâche qu'elle doit pouvoir assumer avec efficacité.

C'est pourquoi, madame la présidente, je vous demande s'il ne serait pas utile de définir et de mettre en œuvre en temps utile un plan d'action précis de débroussaillage et de nettoyage du réseau routier, à l'instar des programmes saisonniers d'entretien des espaces naturels que réalisent les agents des deux départements de la Corse.

Je vous remercie.